

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION

11 Mars 2016

DELIBERATION N°06/2016/MT Approbation du Compte de Gestion 2015

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

ETAIENT PRESENTS: M. Patrick LECANTE, Maire

M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère

Mme Eldha SAMEDI, Conseillère M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller

Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère

M. Donel DUCCE, Conseiller

M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller M. Christian PORTHOS, Conseiller M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS EXCUSES:

M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint M. Vincent MAYEN, Conseiller Mme Isabelle AUBIN, Conseillère

ABSENTS:

Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marcelline POPO a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.



Délibération n°06/2016/MT Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Receveur présente les résultats suivants :

	COMPTE DE GEST	ΓΙΟΝ 2015	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	2 140 966,73 €	3 240 172,21 €	5 381 138,94 €
Recettes	2 258 114,95 €	3 471 541,37 €	5 729 656,32 €
Résultat de l'exercice 2015	117 148,22 €	231 369,16 €	348 517,38 €
Résultat de clôture 2014	1 337 833,24 €	989 608,70 €	2 327 441,94 €
Résultat de clôture 2015	1 454 981,46 €	1 220 977,86 €	2 675 959,32 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Commune, les décisions à prendre sont les suivantes :

- Déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2015 annexé au présent rapport.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°06/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2015 ; Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE:

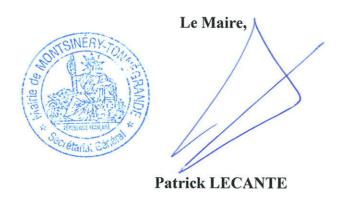
<u>Article 1</u>: **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2: APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2015 annexé au présent rapport.

<u>Article 3</u>: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	01	dont procuration(s)	00



Publication le:



Délibération n° 6 /2016/MT : Approbation du Compe de Gestion 2015

Patrick LECANTE	Patrick LABEAU
	- >
Maire	1er Adjoint au Maire
Marcelline POPO	Brice SEPHO
	ABSENT
2ème Adjointe au Maire	3ème Adjoint au Maire
Liliane DAUPHIN	Jean-Yves TARCY
Dayk	MARCY
4ème Adjointe au Maire	5ème Adjoint au Maire
Valérie BATAILLIE	Vincent MAYEN
Balant	ABSENT
Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
Rosaline CAMILLE SIDIBE	EldhaSAMEDI
Coult	Jewarl
Conseillère Municipale	Conseillère Municipale
Joseph Michel FEVRY	Marie-Claude LACROIX PINSON
Joseph Michel FEVRY	Marie-Claude LACROIX PINSON
Joseph Michel FEVRY Conseiller Municipal	Marie-Claude LACROIX PINSON Conseillère Municipale
Conseiller Municipal	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN
Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
Conseiller Municipal Donel DUCCE	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN ABSENTE
Donel DUCCE Conseiller Municipal	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN ABSENTE Conseillère Municipale
Donel DUCCE Conseiller Municipal	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN ABSENTE Conseillère Municipale
Donel DUCCE Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN ABSENTE Conseillère Municipale Christian PORTHOS
Conseiller Municipal Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE Conseiller Municipal	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN ABSENTE Conseillère Municipale Christian PORTHOS Conseiller Municipal
Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE Conseiller Municipal Marlène MONTET	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN Conseillère Municipale Christian PORTHOS Conseiller Municipal
Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE Conseiller Municipal Marlène MONTET	Conseillère Municipale Isabelle AUBIN Conseillère Municipale Christian PORTHOS Conseiller Municipal Jocelyn PRALIER
Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE Conseiller Municipal Marlène MONTET Assente Conseillère Municipale	Conseillère Municipale Conseillère Municipale Christian PORTHOS Conseiller Municipal Jocelyn PRALIER Conseiller Municipal
Conseiller Municipal Thierry MARIE-CLAIRE Conseiller Municipal Marlène MONTET Assente Conseillère Municipale	Conseillère Municipale Conseillère Municipale Christian PORTHOS Conseiller Municipal Jocelyn PRALIER Conseiller Municipal

Transmis A..........Conseil.Municipal du 16 Mars 2016

Le Trisor Public ou Server du Sacrer Lacel

The lands of the l

TRES. CAYENNE AMANDIERS

20300 -MONTSINERY TONNEGRANDE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	6 340 080,00	4 495 154,00	10 835 234,00	
Titres de recettes émis (b)	2 258 114,95	3 471 541,37	5 729 656,32	
Réductions de titres (c)	00,00	00'0	00'0	
Recettes nettes $(d = b - c)$	2 258 114,95	3 471 541,37	5 729 656,32	
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	6 340 080,00	4 495 154,00	10 835 234,00	
Mandats émis (f)	2 140 966,73	3 240 172,21	5 381 138,94	
Annulations de mandats (g)	00'0	00'0	00'0	
Dépenses nettes $(h = f - g)$	2 140 966,73	3 240 172,21	5 381 138,94	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
(d -h) Excédent	117 148,22	231 369,16	348 517,38	
(h –d) Déficit				

HELR46-110111.v1





Exercicent

Etat II-2

0 E 0

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NŐ

20300 -MONTSINERY TONNEGRANDE

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT:	PART AFFECTÉE À RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2015 EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
[- Budget principal				TO POOR TOWN	
Investissement	1 337 833,24	00,00	117 148,22	00.00	1 454 981 46
Ponctionnement	989 608,70	00'0	231 369,16	00,00	220 977.
TOTAL I	2 327 441,94	00,00	348 517,38	00,00	675
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 327 441,94	00'0	348 517,38	00,00	2 675 959,32



20300 MONTSINERY TONNEGRANDE PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

, le

A

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de MONTSINERY TONNEGRANDE pendant l'année 2015

et qu'iln'en existe aucune autre à sa connaissance.

Y

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandatspar l'organe délibérant. émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le

PRÉFECTURE DE LA GUYANE BUREAU DU COURRIER 0 4 AVR. 2016 ARRIVÈE Transmis A.

X

, le

Page 59

חבבטיוני יייטיי